

# André Simard & associés

PR1

Établissement d'un lieu d'enfouissement  
sanitaire à Matane

Matane

6212-03-0a1

	00307
DISTRIBUTION	CODIFICATION
AS	2.1

André Simard & ass. ltée  
1655, boul. Jean-Talon O,  
Québec (Québec)  
Canada G2K 2J5

☎ 418.628.2111  
Télécop.: 418.628.2236

Le 31 juillet 2000

Ministère de l'Environnement  
Direction des évaluations environnementales  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est, boîte 83  
Québec QC G1R 5V7

À l'attention de Madame Suzanne Giguère  
Directrice par intérim

**Objet : Agrandissement du L.E.S. de Matane**  
**Dépôt de l'avis de projet**  
Dossier : 00-307

Madame,

Le lieu d'enfouissement sanitaire (L.E.S.) actuellement exploité par la Ville de Matane aura atteint sa pleine capacité à la fin de l'année 2002. La Ville de Matane envisage d'agrandir son site afin de disposer de ses matières résiduelles. À cet effet, elle a mandaté notre firme (voir la résolution ci-jointe) pour préparer et vous soumettre un avis de projet; ce dernier est annexé à la présente.

De plus, d'autres partenaires devraient se joindre à cette démarche. Ainsi, vous trouverez, à l'annexe 4 de l'avis de projet, les résolutions des M.R.C. de Matane, Haute-Gaspésie et La Matapédia appuyant le projet d'agrandissement et mandatant la Ville de Matane pour entamer les démarches en vue de la mise en œuvre de ce projet. Pour cette raison, la Ville de Matane est présentement identifiée comme promoteur du projet, mais pourra être remplacée éventuellement par une structure administrative qui reste à être déterminée entre les futurs partenaires, telle une régie. Dans un tel cas, nous vous communiquerons le nom du nouveau promoteur dès qu'il sera connu.

Nous vous soumettrons également, sous pli séparé, une demande pour lever l'interdiction imposée par la Loi portant sur l'interdiction d'établir ou d'agrandir certains lieux d'élimination de déchets.

Nous espérons ce présent avis de projet conforme à vos besoins et demeurons disponible pour tout renseignement additionnel qui pourrait vous être utile de connaître.

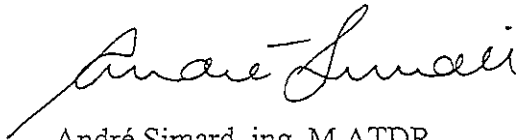
# André Simard & associés

Madame Suzanne Giguère  
Ministère de l'Environnement  
Le 31 juillet 2000

Page 2

Compte tenu du court échéancier qui nous est disponible (voir échéancier de l'annexe 3 de l'avis de projet), nous serions très reconnaissant de recevoir les directives relativement aux études environnementales le plus tôt possible.

Nous vous prions de croire, Madame, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

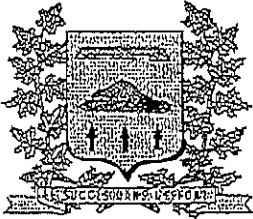


André Simard, ing. M.ATDR  
Président

AS/ml

p.j.

c.c. M. Normand Lebel,  
Ville de Matane



# LA VILLE DE MATANE

230, AVE ST-JÉRÔME — MATANE, QUÉ. G4W 3A2

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MATANE

3 juillet 2000

## RÉSOLUTION # 2000-252

La résolution suivante a été adoptée par le Conseil de la ville de Matane le 3 juillet 2000 lors de la séance générale tenue en l'hôtel de ville à 20h00 et à laquelle étaient présents madame la conseillère Bibiane G. Caouette et messieurs les conseillers Bertrand Bernier, André Otis, Martin Gagnon et Francis Pearson, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Maurice Gauthier, maire.

### **MANDAT D'ÉTUDE À ANDRÉ SIMARD & ASSOCIÉS POUR L'AGRANDISSEMENT DU LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE**

IL EST PROPOSÉ PAR: FRANCIS PEARSON  
APPUYÉ PAR: BIBIANE G. CAOUCETTE

et résolu unanimement

Que le directeur des Travaux publics et de l'Urbanisme de la ville de Matane, monsieur Florent Fréchette, Ing. soit autorisé par les présentes à requérir les services professionnels de la firme d'ingénieurs André Simard & Associés Ltée, selon son offre du 20 juin 2000 au montant de 7 790\$, taxes en sus, (payable à même le règlement d'emprunt # 1202) afin de préparer :

- un avis de projet concernant l'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Matane ;
- une demande de dérogation au moratoire en vigueur relativement à ce projet et
- une demande de modification du zonage agricole à ces fins auprès de la CPTAQ pour les lots 4599 et 4600 ;

Que la ville de Matane accepte d'agir comme mandataire des MRC de la Haute-Gaspésie, de la Matapédia et de la Mitis pour la conduite de ce mandat.

**ADOPTÉ**

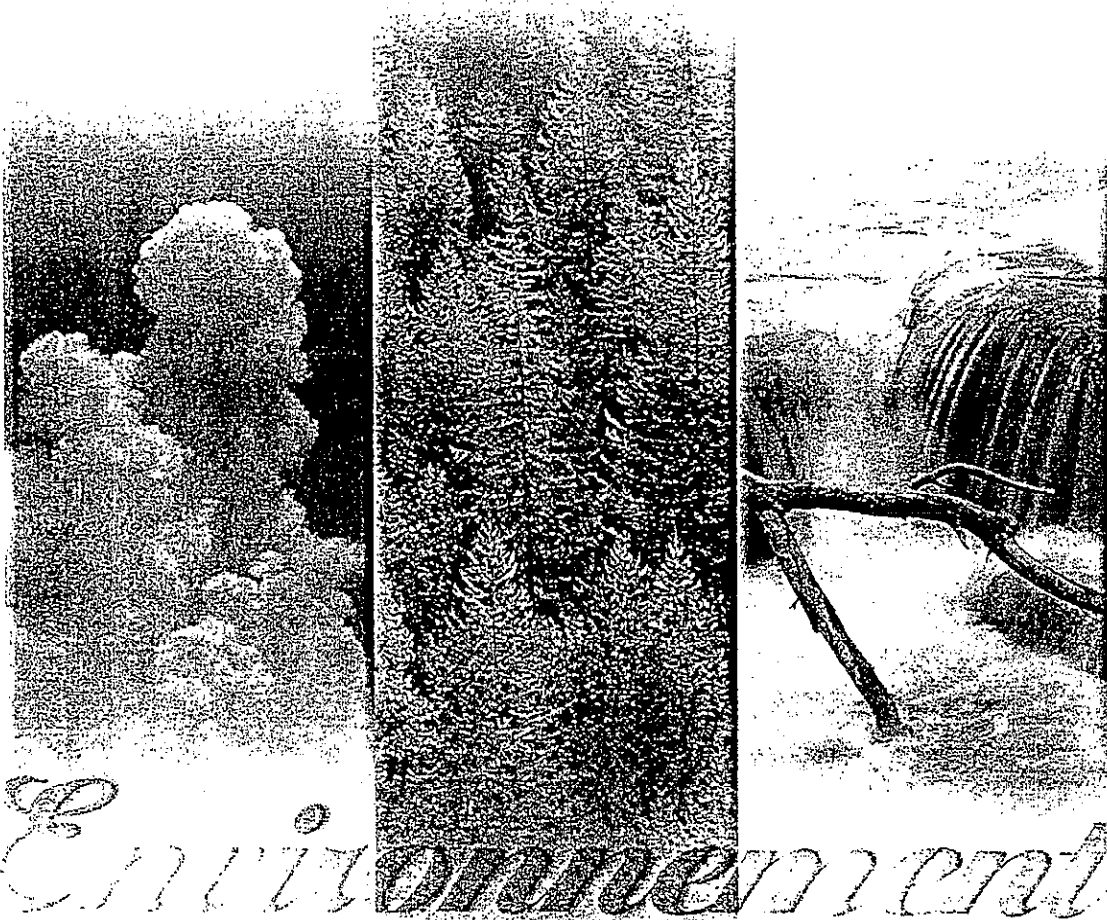
Copie conforme  
4 juillet 2000

Le greffier,

André Lavoie

**ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES**

*Avant de passer*



*Environnement*

3 3 3 3 0 0 0 0 0 0

Québec 

---

---

Avis de projet

Février 2000

---

---

## INTRODUCTION

---

La section IV.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) oblige toute personne ou groupe à suivre la *Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement* et à obtenir un certificat d'autorisation du gouvernement, avant d'entreprendre la réalisation d'un projet visé par le Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (R.R.Q., c. Q-2, r. 9). Entrée en vigueur le 30 décembre 1980, cette procédure s'applique uniquement aux projets localisés dans la partie sud du Québec. D'autres procédures d'évaluation environnementale s'appliquent aux territoires ayant fait l'objet de conventions avec les Cris, les Inuits et les Naskapis.

Depuis l'entrée en vigueur, le 18 juin 1993, de la Loi sur l'établissement et l'agrandissement de certains lieux d'élimination de déchets (chap. 44), tout projet d'établissement ou d'agrandissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire ou de dépôt de matériaux secs, au sens du Règlement sur les déchets solides, est aussi assujéti à la procédure prévue à la section IV.1 de la Loi sur la qualité sur l'environnement.

Le dépôt de l'avis de projet constitue la première étape de la procédure. Il s'agit d'un avis écrit par lequel l'initiateur informe le ministre de l'Environnement de son intention d'entreprendre la réalisation d'un projet. Il permet aussi au Ministère de s'assurer que le projet est effectivement assujéti à la procédure et, le cas échéant, de préparer une directive indiquant la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact que l'initiateur doit préparer.

Le formulaire avis de projet sert à décrire les caractéristiques générales du projet. Il doit être présenté d'une façon claire et concise et se limiter aux éléments pertinents à la bonne compréhension du projet et de ses impacts appréhendés. Ce formulaire et tout document annexé doivent être fournis en trente copies. Comme prévu à la procédure, l'avis de projet doit être mis à la disposition du public pour information et consultation publiques du dossier.

Dûment rempli par le promoteur ou le mandataire de son choix, l'avis de projet est ensuite retourné à l'adresse suivante :

Ministère de l'Environnement  
Direction des évaluations environnementales  
Édifice Marie-Guyart, 6<sup>e</sup> étage  
675, boul. René-Lévesque Est, boîte 83  
Québec (Québec) G1R 5V7  
Téléphone : (418) 521-3933  
Télécopieur : (418) 644-8222

Février 2000

À l'usage du ministère de l'Environnement	Date de réception _____
	Numéro de dossier _____

1. **Promoteur** Ville de Matane

Adresse 230, avenue Saint-Jérôme  
Matane (Québec)  
G4W 3A2

Téléphone (418) 562-2333

Télécopieur (418) 562-4869

Responsable du projet Florent Fréchette, ing.

2. **Consultant mandaté par le promoteur (s'il y a lieu)** André Simard et associés ltée

Adresse 1655, boulevard Jean-Talon Ouest  
Québec (Québec)  
G2K 2J5

Téléphone (418) 628-2111

Télécopieur (418) 628-2236

Adresse électronique asimard@videotron.ca

Responsable du projet André Simard, ing.

3. **Titre du projet**  
Agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Matane  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

#### 4. Objectifs et justification du projet

Mentionner les principaux objectifs poursuivis et faire ressortir les raisons motivant la réalisation

La Ville de Matane exploite présentement un lieu d'enfouissement sanitaire sur le lot 4604 du rang 1 du cadastre Saint-Jérôme-de-Matane situé à l'intérieur de ses limites municipales. Le site, ouvert en 1987, dessert principalement les municipalités membres de la M.R.C. de Matane. Au rythme d'enfouissement actuel, il est prévu que le site aura atteint sa pleine capacité à la fin de l'année 2002.

Deux (2) autres lieux d'enfouissement sanitaire sont présents dans la région environnante et desservent les M.R.C. de Haute-Gaspésie, La Matapédia et la Mitis. Il s'agit des lieux d'enfouissement sanitaire (L.E.S.) de Padoue et Saint-Anne-des-Monts. On retrouve également un certain nombre de dépôts en tranchée. Le site d'Amqui est fermé depuis peu, ayant atteint sa pleine capacité; les déchets de la M.R.C. de La Matapédia sont présentement acheminés au L.E.S. de Padoue.

Tous ces lieux d'enfouissement sont du type atténuation naturelle, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas dotés d'un système de confinement et de collecte des eaux de lixiviation et ne sont donc pas conformes à la future réglementation. De plus, tous les sites existants approchent de la fin de leur durée de vie, ayant une vie résiduelle de quelques années seulement.

Compte tenu des coûts de transbordement et de transport et l'éloignement des sites d'accueil potentiels, l'exportation des déchets ne semble pas une solution envisageable pour la disposition des déchets de la région. De plus, compte tenu des nouvelles exigences réglementaires, plus sévères, et l'augmentation importante des coûts qui en découlent, il serait très onéreux que chaque M.R.C. se dote de son propre site. L'implantation d'un site desservant les M.R.C. concernées est donc la solution envisagée.

Compte tenu de l'étendue du territoire et de la distribution géographique de la population, il est souhaitable de rechercher un site près du centre de masse. Le secteur de Matane est de toute évidence le plus favorable à cet égard. Le terrain voisin du L.E.S. actuel, situé sur les lots 4601 à 4599, possède des avantages marqués dont la proximité de la route principale, l'utilisation possible des matériaux d'excavation pour le recouvrement journalier et l'intégration visuelle au paysage qui permet une surélévation importante. Son plus gros avantage réside toutefois en la présence d'équipements de transport et de traitement des eaux de lixiviation qui à première vue permet des économies importantes au niveau des immobilisations et des coûts d'opération et de post-fermeture. L'ensemble des avantages amène donc à proposer cette solution pour l'enfouissement des déchets solides de la région.





## 7. Description du projet et de ses variantes

Pour chacune des phases (aménagement, construction et exploitation), décrire les principales caractéristiques associées à chacune des variantes du projet, incluant les activités, aménagements et travaux prévus (déboisement, expropriation, dynamitage, remblayage, etc.) Décrire sommairement les modalités d'exécution, les technologies utilisées, les équipements requis, les matières premières et matériaux utilisés, etc. Ajouter en annexe tous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (plan, croquis, vue en coupe, etc.)

- Capacité du site : 4399 000 m<sup>3</sup> ou 2375 500 t.
- Durée de vie : 49 à 63.5 ans selon clientèle.
- Superficie totale (cellules) : 241 775 m<sup>2</sup>
- Géométrie :
  - Profondeur d'excavation (sable) : 2 m
  - Surélévation : 26 m (au centre)
  - Voir figures 1 et 2 , annexe 2
- Caractéristiques techniques préliminaires :
  - Système d'imperméabilisation (du haut vers le bas)
    - Voir figure 3, annexe 2
    - Sable drainant, 500 mm;
    - Géomembrane, PEHD, 1,5 mm d'épaisseur, premier niveau;
    - Géofilet;
    - Géomembrane, PEHD, 1,5 mm d'épaisseur, deuxième niveau;
    - Natte bentonitique
    - Assise, 150 mm d'épaisseur
    - Terrain naturel.
  - Collecte des eaux de lixiviation
    - Cellules 60 m de largeur
    - Premier niveau : conduite PEHD 150 mm perforée
    - Deuxième niveau : double géofilet supplémentaire
    - Voir figure 4, annexe 2
  - Traitement des eaux de lixiviation
    - Débit annuel 27 000 m<sup>3</sup> ou 75 m<sup>3</sup>/d
    - Charge organique : 375 kg DBO<sub>5</sub> (moyenne)
    - Traitement à la station de traitement des eaux usées de la Ville de Matane.
- Recouvrement final : voir figure 5, annexe 2
  - Talus périphériques (pentes max. : 30%)
    - Végétation
    - 150 mm de terre végétale
    - Géotextile de séparation
    - 450 mm de sable drainant
    - Géomembrane PEHD texturée de 1,0 mm d'épaisseur
  - Dessus du site (pente max. : 5%)
    - Végétation
    - 150 mm de terre végétale
    - 450 mm de sable drainant
    - Géomembrane PEHD lisse de 1,0 mm d'épaisseur
    - 300 mm de sable.
  - Récupération des biogaz (voir figure 6, annexe 2)
    - 35 puits d'extraction
    - 6 trappes à condensat
    - Torchère et soufflante

## 8. Composantes du milieu et principales contraintes à la réalisation du projet

Pour l'emplacement envisagé, décrire brièvement les milieux naturel et humain tels qu'ils se présentent avant la réalisation du projet, ainsi que les principales contraintes prévisibles (zonage, espace disponible, milieux sensibles, compatibilité avec les usages actuels, disponibilité des services, topographie, présence de bâtiments, préoccupations majeures de la population, etc.)

- Zonage : agricole (municipal, provincial lots 4599 et 4600)
- Utilisation actuelle : fourrage et sablière (partie nord-ouest, lot 4601)
- Milieux sensibles : aucun connu à proximité
- Usages à proximité :
  - L.E.S. actuel au nord-est (lot 4604)
  - Parc industriel au nord-ouest
  - Zone boisée : au sud-est, parc éolien
- Topographie :
  - Plat, pente 1,5% en direction nord-ouest
  - Dénivellation de  $\pm 40$  m au nord-ouest
- Réseau hydrographique : ruisseau au sud-est à  $\pm 50$  m
- Bâtiments à proximité : aucun



## 10. Calendrier de réalisation du projet

Indiquer le calendrier selon les différentes phases de réalisation du projet et en tenant compte du temps requis pour la préparation de l'étude d'impact et le déroulement de la procédure.

---

Voir échéancier ci-joint, annexe 3

- 
- |                                    |                          |
|------------------------------------|--------------------------|
| - Études environnementales :       | août 2000 à juillet 2001 |
| - Décret (s'il y a lieu) :         | septembre 2001           |
| - Certificat d'autorisation :      | décembre 2001            |
| - Plans et devis, appel d'offres : | avril 2002               |
| - Construction :                   | juillet à octobre 2002   |
| - Début des opérations :           | novembre 2002            |
- 

---

Note : la première phase d'aménagement comprend la construction des cellules 1, 2 et 3 couvrant une superficie de 32 410 m<sup>2</sup> de même que les ouvrages connexes (balance, chemins, fossés, etc.)

---

## 11. Phases ultérieures et projets connexes

Mentionner, s'il y a lieu, les phases ultérieures du projet et tout autre projet susceptible d'influencer la conception du projet proposé.

---

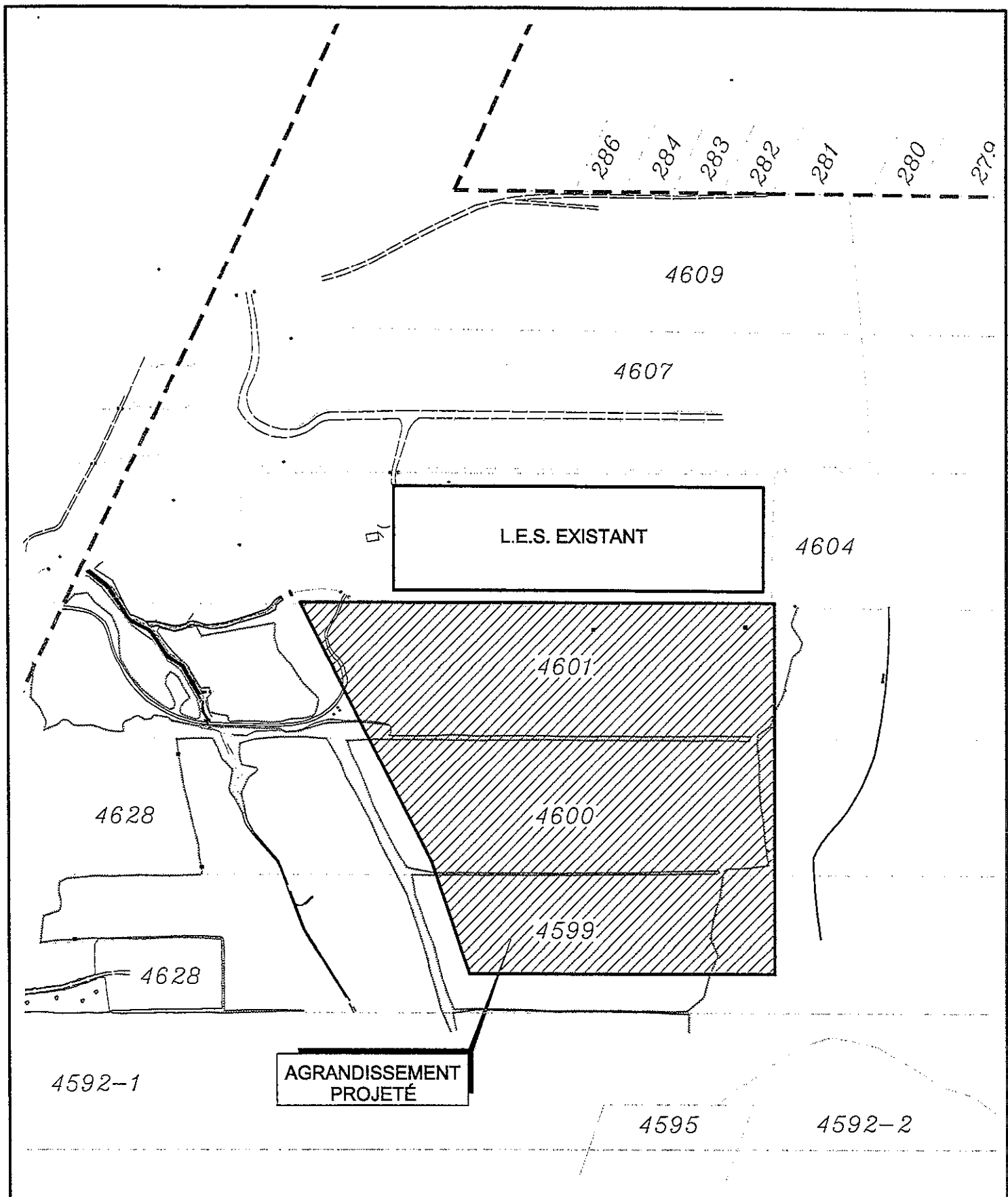
Les phases ultérieures du projet comprennent :

- 
- |   |
|---|
| - Aménagement de cellules selon le taux de remplissage du L.E.S.  |
| - Mise en place d'un recouvrement étanche et installation d'un système de captage et d'élimination des biogaz |
| - Mise en place progressive d'un réseau de suivi environnemental (eaux souterraines, eaux de surface, biogaz) |
| - Suivi post-fermeture après achèvement des travaux de fermeture  |
- 
- 
- 
- 
- 
- 
- 
-



---

## **ANNEXE 1 – Localisation du projet d'agrandissement**



<b>André Simard &amp; associés</b> 1655, boul. Jean-Talon ouest, Québec, G2K 2J5 Tél.: (418) 628-2111 Téléc.: (418) 628-2235	TITRE DU PROJET: <b>LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE          DE MATANE</b> AVIS DE PROJET		TITRE DU DESSIN: <b>LOCALISATION DU PROJET</b>		
	REVISION		DESSIN: J.S.	ECHELLE: AUCUNE	PROJET No.: 00-307
	REFERENCE FEUILLE DE PLAN 307BASE		VERIF. S.H.	DATE: JUILLET 00	FICHER No.: 1



---

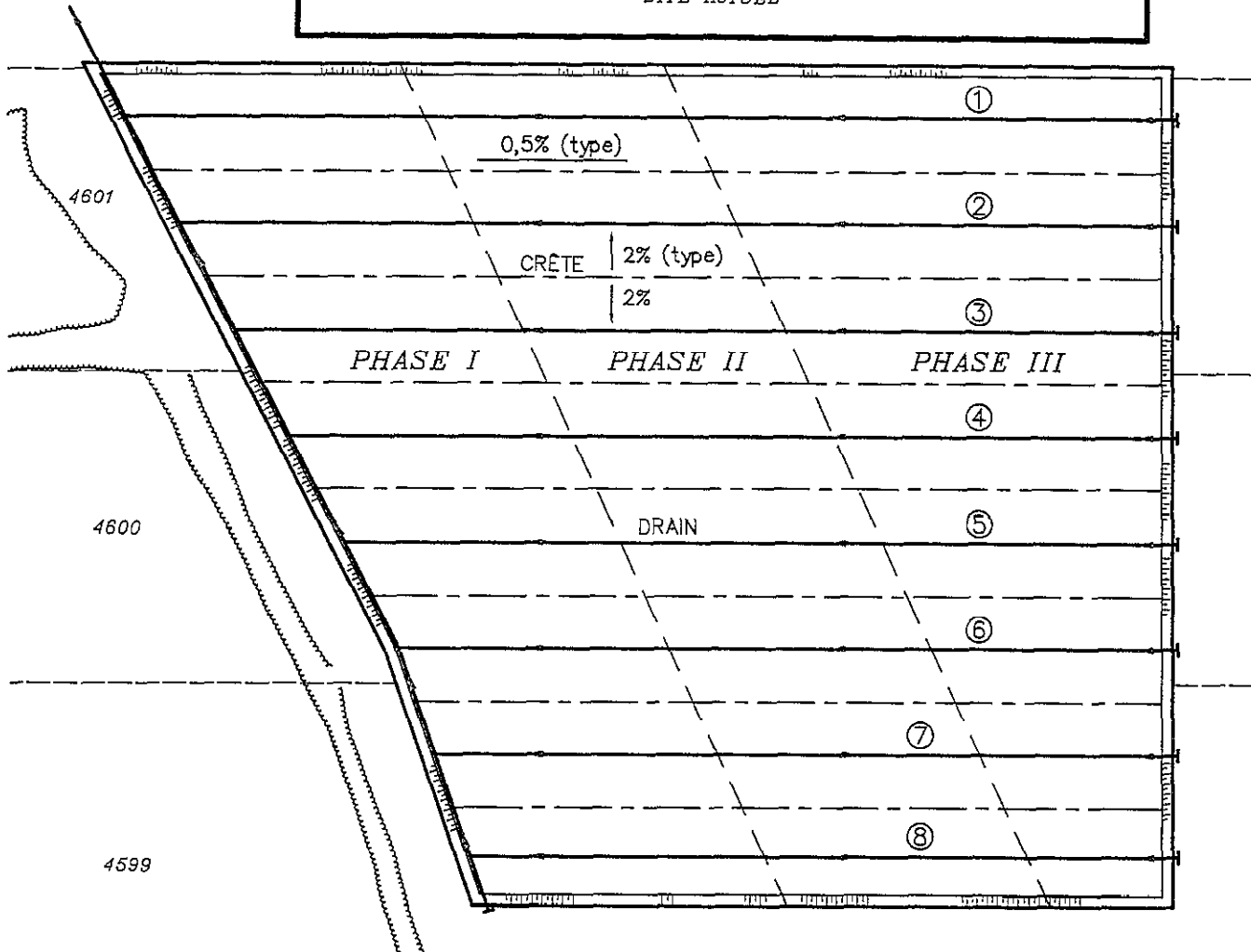
## **ANNEXE 2 – Croquis relatifs au projet d'agrandissement**



VERS BASSINS  
D'ÉPURATION  
EXISTANTS

4604

SITE ACTUEL



**André Simard & associés**

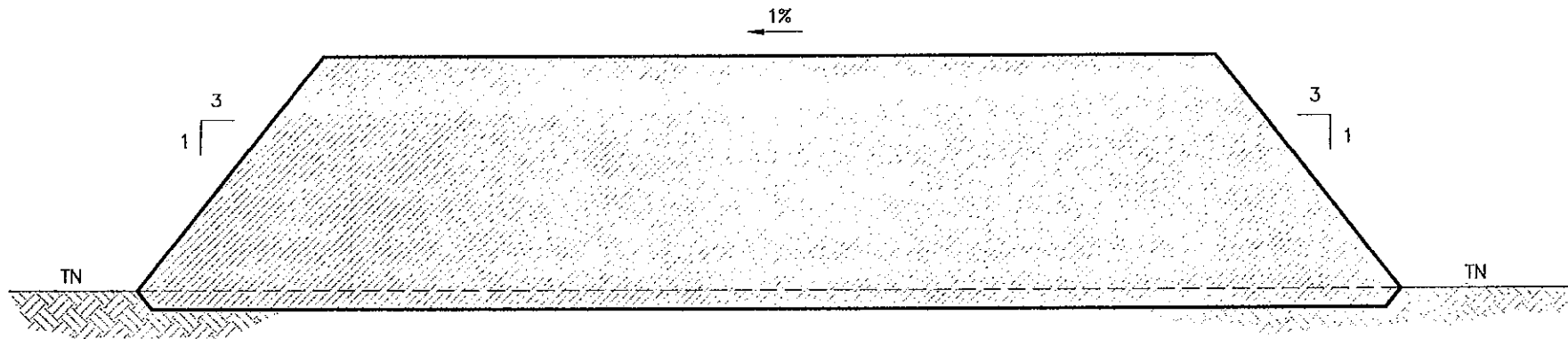
1655, boul. Jean-Talbot ouest, Québec, G2K 2J5  
Tél.: (418) 628-2111 Téléc.: (418) 628-2236

TITRE DU PROJET:  
LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE  
DE MATANE  
AVIS DE PROJET

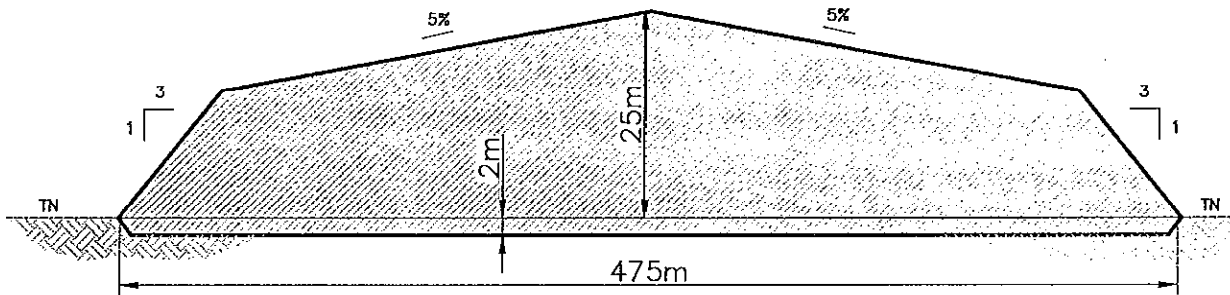
REVISION  
RÉFÉRENCE FEUILLE DE PLAN  
307SCENA

TITRE DU DESSIN:  
DISPOSITION DES CELLULES

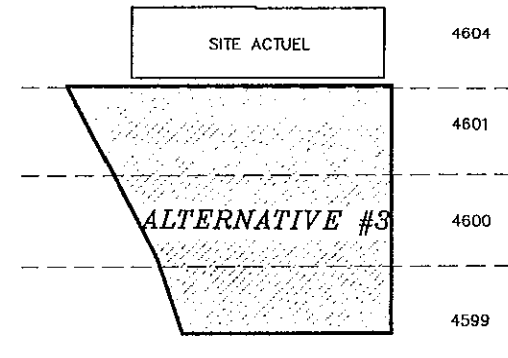
DESSIN: J.S.	ÉCHELLE: 1=4000	PROJET No: 00-307
VERIF. S.H.	DATE: JUILLET 00	FIGURE No: 1



COUPE LONGITUDINALE



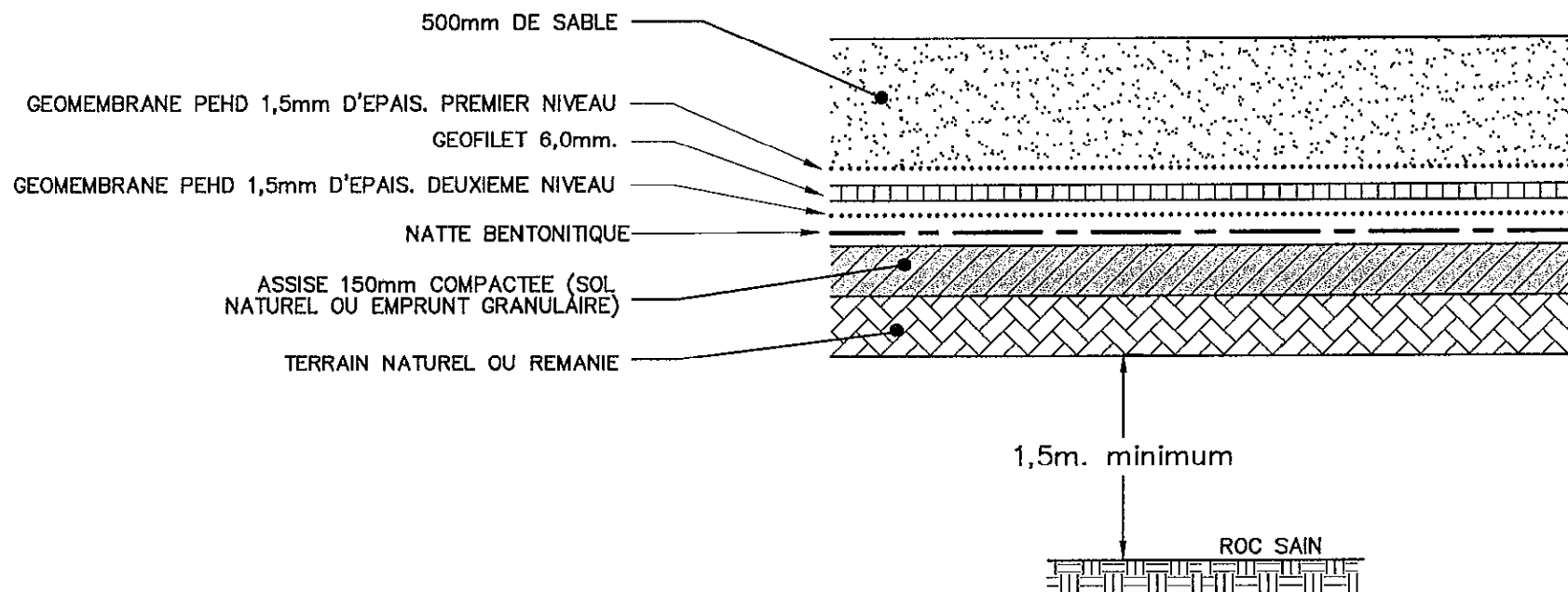
COUPE TRANSVERSALE



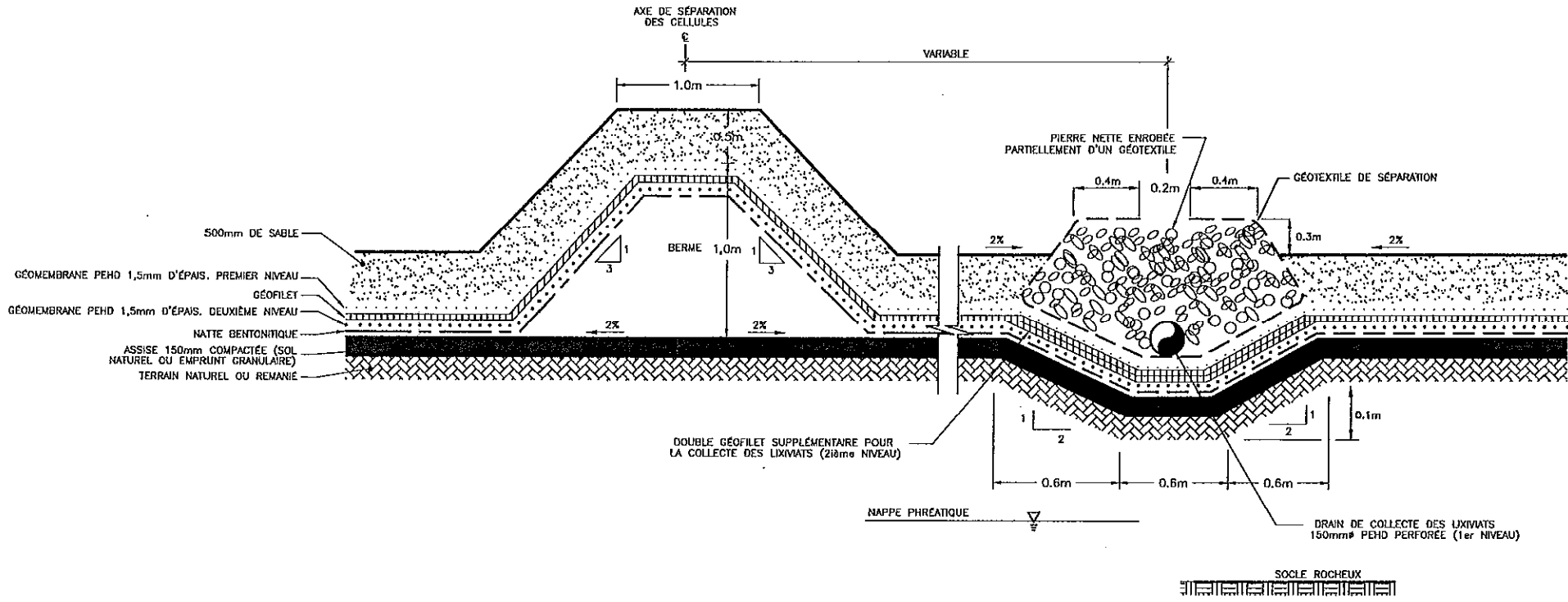
VUE EN PLAN

*NOTE: L'ÉCHELLE HORIZONTALE EST DÉFORMÉE PAR RAPPORT À L'ÉCHELLE VERTICALE*

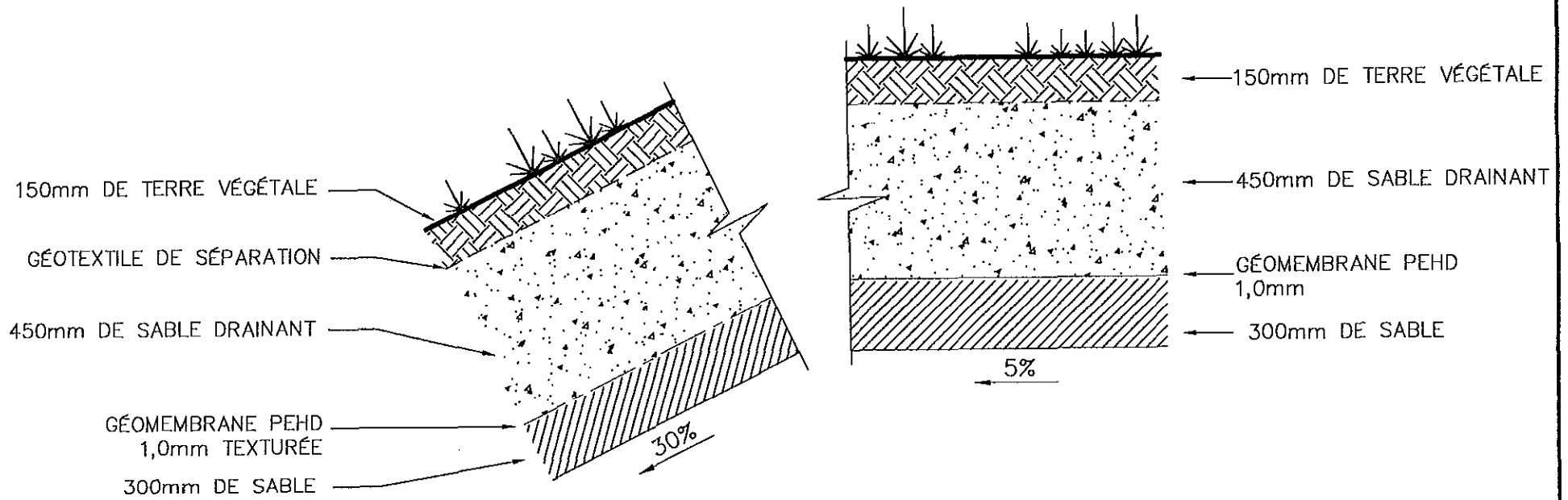
<b>André Simard &amp; associés</b> <small>1855, boul. Jean-Talon ouest, Québec, G2K 2J5          Tél.: (418) 628-2111 Téléc.: (418) 628-2236</small>	TITRE DU PROJET: LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE DE MATANE AVIS DE PROJET		TITRE DU DESSIN:  COUPES	
	REVISION			
	REFERENCE FEUILLE DE PLAN	DESSIN: J.S.	ÉCHELLE: AUCUNE	PROJET No: 00-307
	No. FICHER 307SCENA	VERIF. S.H.	DATE: JUILLET 00	FIGURE No: 2



<b>André Simard &amp; associés</b> <small>1655, boul. Jean-Talon ouest, Québec, G2K 2J5          Tél.: (418) 628-2111 Téléc.: (418) 628-2236</small>	TITRE DU PROJET: <b>LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE DE MATANE ÉTUDE DE FAISABILITÉ</b>		TITRE DU DESSIN: <b>SYSTÈME D'IMPERMÉABILISATION PROPOSÉ</b>	
	REVISION			
	REFERENCE FEUILLE DE PLAN	DESSIN: <b>J.S.</b>	ECHELLE: <b>AUCUNE</b>	PROJET No: <b>00-173</b>
	No. FICHER <b>173D12</b>	VERIF. <b>S.H.</b>	DATE: <b>MAI 2000</b>	FIGURE No: <b>8</b>



<b>André Simard &amp; associés</b> 1655, boul. Jean-Talon ouest, Québec, G2K 2J5 Tél.: (418) 628-2111 Téléc.: (418) 628-2236	TITRE DU PROJET:		TITRE DU DESSIN:	
	LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE DE MATANE AVIS DE PROJET		DÉTAIL TYPE BERME DE SÉPARATION DES CELLULES ET DRAIN DE COLLECTE DES LIXIVIATS	
	REVISION			
	REFERENCE FEUILLE DE PLAN	DESSIN.	ECHELLE:	PROJET No:
No. FICHER	VERIF.	DATE:	FIGURE No:	
307D04	J.S. S.H.	AUCUNE JUILLET 00	00-307 4	



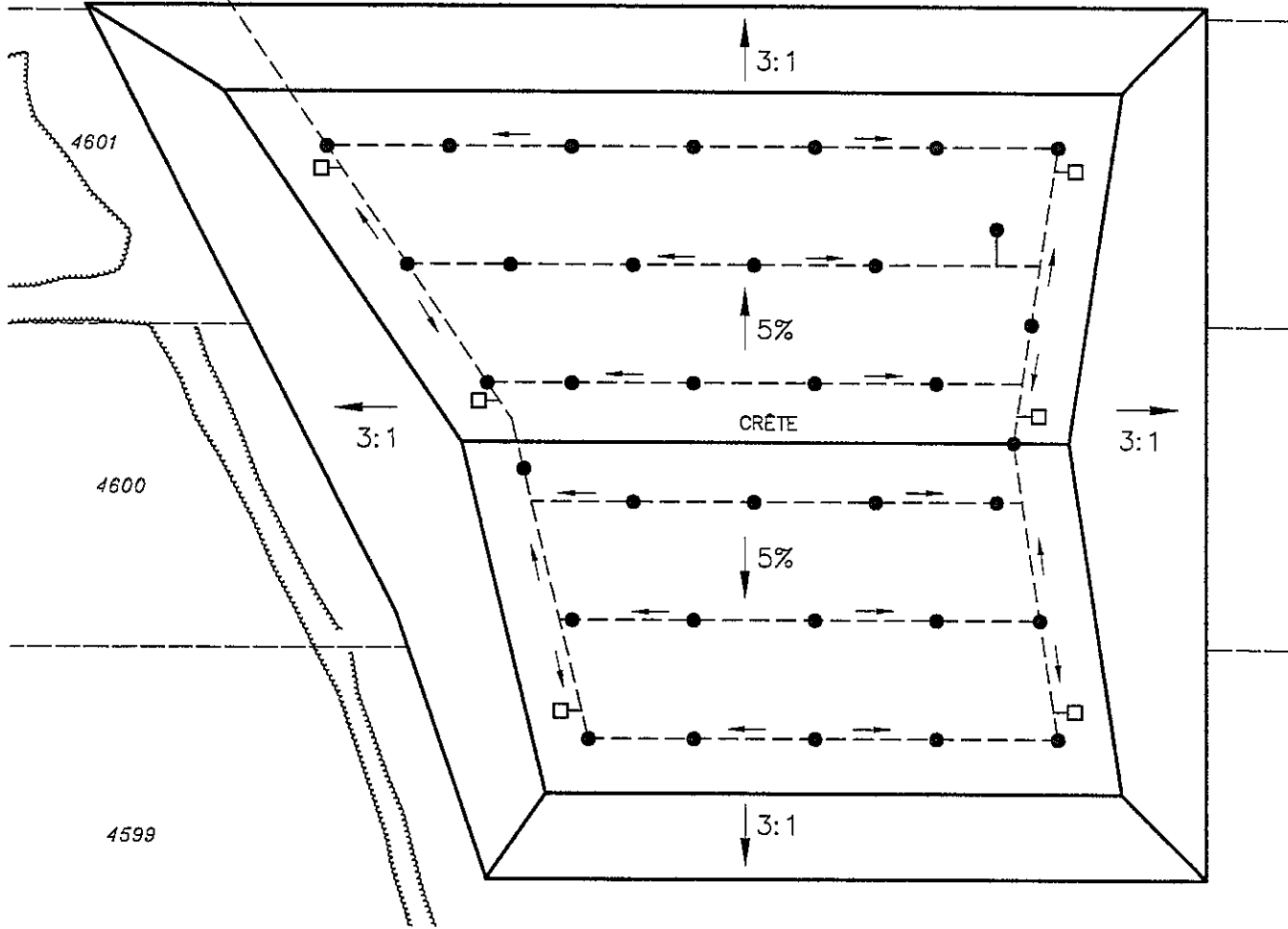
<b>André Simard &amp; associés</b> 1655, boul. Jean-Talon ouest, Québec, G2K 2J5 Tél.: (418) 628-2111 Téléc.: (418) 628-2236	TITRE DU PROJET: LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE DE MATANE AVIS DE PROJET		TITRE DU DESSIN: RECOUVREMENT FINAL	
	REVISION			
	REFERENCE FEUILLE DE PLAN	DESSIN: J.S.	ECHELLE: AUCUNE	PROJET No: 00-307
	No. FICHIER 307D09	VERIF. S.H.	DATE: JUILLET 00	FIGURE No: 5



TORCHÈRE ET SOUFFLANTE

4604

SITE ACTUEL



□ TRAPPE À CONDENSAT (6)

● PUIITS D'EXTRACTION DU BIOGAZ (35)

**André Simard & associés**

1655, boul. Jean-Talon ouest, Québec, G2K 2J5  
Tél.: (418) 628-2111 Téléc.: (418) 628-2236

TITRE DU PROJET:  
**LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE  
DE MATANE**  
AVIS DE PROJET

TITRE DU DESSIN:  
**RECOUVREMENT FINAL ET  
LOCALISATION DES BIOGAZ**

REVISION

DESSIN.  
J.S.

ECHELLE:  
1=4000

PROJET No:  
00-307

REFERENCE FEUILLE DE PLAN  
307SCENA

VERIF.  
S.H.

DATE:  
JUILLET 00

FIGURE No:  
6

---

## **ANNEXE 3 – Échéancier de réalisation**



## AGRANDISSEMENT DU L.E.S. DE MATANE

ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION																																				
Activité	2000												2001												2002											
	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12				
1. Étude faisabilité	■	■																																		
2. Avis de projet			■																																	
3. Demande de dérogation au moratoire			■																																	
4. Modification zonage agricole				■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■																					
5. Étude d'impact				■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■																					
6. Décret															■	■																				
7. Certificat d'autorisation																	■	■	■																	
8. Plans et devis																					■	■	■													
9. Appel d'offres																							■													
10. Adjudication																								*												
11. Réalisation des travaux																									■	■	■	■	■							

---

**ANNEXE 4 – Résolutions d'appui des  
M.R.C. environnants**



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

---

EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-GASPÉSIE, tenue le douzième jour de juin deux mille, à 20 h, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 460, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

RÉSOLUTION NUMÉRO 4016-05-2000

ATTENDU QUE la durée de vie restante du site d'enfouissement sanitaire de la MRC de La Haute-Gaspésie est évaluée à moins de deux ans;

ATTENDU QU'une entente avec d'autres MRC est en voie de réalisation pour la création d'un LES régional;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Harold Gagnon, appuyé par M. Marius Castonguay et résolu à l'unanimité:

- a) de donner un accord de principe au projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Matane conjointement avec les MRC de la Matapédia et de Matane;
- b) de mandater la ville de Matane pour soumettre un avis de projet au ministère de l'Environnement afin d'amorcer les procédures d'évaluations environnementales relativement au projet d'agrandissement;
- c) de mandater la ville de Matane pour formuler une demande de dérogation au moratoire au ministre de l'Environnement, compte tenu de l'échéancier serré;
- d) de mandater la ville de Matane pour entreprendre les procédures pour modifier le zonage agricole provincial afin de permettre l'enfouissement sur les lots 4600 et 4599.

(S) LAVAL LÉVESQUE, PRÉFET

(S) MICHEL THIBAUT, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

*Copie certifiée conforme  
À Sainte-Anne-des-Monts  
Ce 20 juin 2000*

Le directeur général et secrétaire-trésorier,

Michel Thibault

Procès-Verbal  
ou  
Copie de Résolution

du 5 juillet 2000

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATAPÉDIA

ordinaire  
À la session d'ajournement du Conseil des Maires  
spéciale

DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATAPÉDIA

tenue le 5 juillet 2000 et à laquelle est présent son honneur le préfet, M. Aurélien Beaulieu et les conseillers suivants : Au nombre de 17 représentants sur 20.

tous formant quorum sous la présidence du préfet.

M. Jean-Pierre Morneau, secrétaire-trésorier est aussi présent.

unanimement  
il est adopté ou  
sur division

RÉSOLUTION CM 110-00

Il est proposé par Gaëtan Ruest, appuyé par Marc-André Turcotte et résolu :

- a) de donner un accord de principe au projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Matane conjointement avec les MRC de la Haute-Gaspésie et de Matane;
- b) de mandater la Ville de Matane pour soumettre un avis de projet au ministère de l'Environnement afin d'amorcer les procédures d'évaluations environnementales relativement au projet d'agrandissement;
- c) de mandater la Ville de Matane pour formuler une demande de dérogation au moratoire au ministre de l'Environnement;
- d) de mandater la Ville de Matane pour entreprendre les procédures pour modifier le zonage agricole provincial afin de permettre l'enfouissement sur les lots 4600 et 4599.

COPIE CONFORME DE LA VRAIE  
RÉSOLUTION ADOPTÉE À LA  
SÉANCE DU 5 JUILLET 2000.



Jean-Pierre Morneau  
Secrétaire-trésorier